Image not found or type unknown

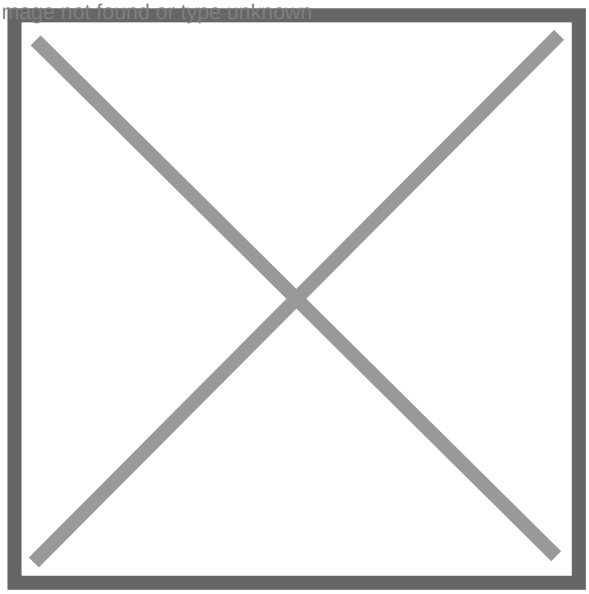

# Augmenttation de 47,8% sans prévenir

Par **capture85**, le **16/01/2016** à **13:00**

Bonjour à tous,
voila, j'ai un petit soucis avec l'assurance de mes animaux chez "HD assurance / assur o'poil", je suis assuré chez eux depuis quelques années, j'ai des augmentations chaque année mais sans avis d'augmentation et sans échéancier, mais ce n'est qu'une petite somme donc j'accepte sans rien dire je mets cela sur le cout de l'augmentation de la vie. Mais aujourd'hui je suis passé à ma banque et je me suis aperçu qu'ils m'avaient augmenté de 47,8% ma cotisation mensuelle je passe de 33,95 € à 50,17€ et ceci toujours sans m'avertir par courrier ou bien par e-mail, évidemment je ne suis pas d'accord et de plus ce montant ne rentre plus dans mon budget et ce prélèvement risque de me mettre un peu à découvert. J'ai essayé de mettre en relation téléphonique avec eux mais impossible d'avoir un correspondant.
Je voudrais arrêter mon contrat avec eux, qu'elle procédure je dois engager sans me mettre en tort et est ce que je peux bénéficier de la loi Chatel.
Merci pour votre aide et de vos conseils.
Bien cordialement

Par **Assuropoil**, le **18/01/2016** à **11:28**

Bonjour Capture85,

Chaque modification ou augmentation de votre cotisation s’applique à l'échéance principale du 1er Janvier et nous vous adressons systématiquement un courrier ou un mail (à l'adresse indiqué sur votre dossier) dans le courant du Mois d'Octobre, afin que vous ayez la possibilité de dénoncer le dit contrat si le montant ne vous convient pas (conformément à la loi Chatel).

Nous sommes surpris de lire que vous ne recevez pas de mails ou de courriers de notre part et étonnés quant à la difficulté que vous rencontrez pour contacter nos services.

Aussi, nous vous remercions de nous indiquer vos coordonnées(nom, prénom, numéro de téléphone et numéro d'adhérent) afin qu'un responsable puisse vous contacter pour intervenir rapidement sur votre dossier et trouver une issue favorable.

Par ailleurs, le service client est joignable du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h en composant le **xxxxxxxxx**

Cordialement ,
l'Equipe d'Assur O'Poil

Par **chaber**, le **18/01/2016** à **11:50**

Bonjour

[citation] Mais aujourd'hui je suis passé à ma banque et je me suis aperçu qu'ils m'avaient augmenté de 47,8% ma cotisation mensuelle je passe de 33,95 € à 50,17€ et ceci toujours sans m'avertir par courrier ou bien par e-mail, [/citation]

faute de l'avoir fait par LRAR, l'assureur ne peut pas démontrer qu'il vous a envoyé l'avis conformément à ces dispositions
en conséquence, vous êtes en droit de résilier votre contrat selon la loi Chatel

Par **capture85**, le **19/01/2016** à **10:05**

Bonjour,
merci pour vos réponses,
Pour Charber: j'ai posté hier ma lettre à mon assureur en LRAR, en plus j'ai un autre problème qui vient de s'ajouter.
Pour Assur o'poil : Merci aussi pour votre réponse, je vous réponds sur votre second message.
Bonne journée à tous.
Cordialement

Par **capture85**, le **23/01/2016** à **18:02**

Réponse à Chaber :
j'ai envoyé une LRAR, à l'assurance pour résilier mon contrat le 18/01/2016 et j'ai demandé aussi le remboursement de l'échéance de Janvier 2016. J'ai une question encore à demander: Est ce que je peux demander à ma banque d'annuler les prélèvements de cette assurance car ils m'ont pas encore répondu.
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés